



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
21 avril 2009  
Français  
Original: anglais

**Première session ordinaire de 2009**

26 mai-5 juin 2009, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour le Turkménistan**

Assistance proposée (montant indicatif) 6,2 millions de dollars, dont  
4,4 millions à prélever sur les  
ressources ordinaires et 1,8 million à  
mobiliser par le biais de  
cofinancement ou autres, y compris  
de ressources ordinaires.

Période du programme : Six ans (2010-2015)

Cycle de l'assistance : Troisième

Catégorie selon la décision 2007/42 : B

**Montant indicatif de l'assistance proposée par domaine de base du programme  
(en millions de dollars)**

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé en matière de procréation	2,1	1,2	<b>3,3</b>
Population et développement	0,9	0,3	<b>1,2</b>
Égalité des sexes	1,1	0,3	<b>1,4</b>
Coordination et aide au programme	0,3	–	<b>0,3</b>
<b>Total</b>	<b>4,4</b>	<b>1,8</b>	<b>6,2</b>



## I. Analyse de la situation

1. Le Turkménistan comptait 6,9 millions d'habitants en 2007. Cinquante trois pour cent de la population vit dans les zones rurales. L'espérance de vie est de 69 ans en moyenne. Un tiers de la population est âgé de moins de 15 ans.

2. Ces dernières années, le Turkménistan a enregistré des taux de croissance économique spectaculaires, attribuables en grande partie aux prix élevés de l'énergie sur le marché mondial. On relève cependant des inégalités des revenus et des différences sociales au niveau des sous-régions. La crise financière de 2008-2009 devrait avoir des répercussions néfastes sur l'économie au cours des prochaines années. Les effets des changements climatiques dans le monde pourraient aggraver la désertification et exercer des pressions sur les ressources en eau déjà insuffisantes.

3. L'indice synthétique de fécondité est de 2,8 naissances par femme, qui est supérieur au niveau de remplacement. Le taux d'utilisation des contraceptifs était de 35 % en 2007. Les deux-tiers des femmes utilisant les contraceptifs avaient choisi les dispositifs intra-utérins. Malgré l'inclusion de certains contraceptifs à la liste des médicaments essentiels, la demande non satisfaite de contraceptifs était de 24 % en 2000.

4. Le Turkménistan a un faible taux de prévalence du VIH, bien que les conditions d'une augmentation potentielle soient réunies. Au nombre de ces conditions figurent l'incidence d'autres infections sexuellement transmissibles et de l'utilisation de drogues injectables, ainsi que le faible niveau de connaissances (9 %) parmi les jeunes concernant la manière de prévenir l'infection au VIH.

5. La législation nationale garantit le droit aux soins de santé. Le programme national de santé, le programme national de maternité sans risque, la stratégie pour la santé en matière de procréation et d'autres plans nationaux mettent en œuvre des réformes dans le domaine des soins de santé. Le renforcement des compétences des agents des services de santé constitue une priorité. Le pays doit faire face à des difficultés liées à la disponibilité d'infrastructures de santé modernes, notamment les laboratoires, le matériel et les produits de santé procréative. Le pays a aussi besoin d'un système intégré de suivi pour les soins de santé procréative et maternelle.

6. Le Turkménistan a vécu de nombreux changements depuis le début de 2007, lorsque le nouveau président a introduit le programme de réforme économique et sociale dit du « renouveau ». De nouvelles réformes demeurent cependant nécessaires concernant la société civile et les médias.

7. En dépit des efforts déployés pour améliorer la disponibilité et la fiabilité des statistiques nationales, des problèmes subsistent. Le gouvernement envisage de réaliser un recensement national de la population et de l'habitation en 2012.

8. La loi garantit les droits et les libertés des femmes dans les domaines politique, économique, social et culturel. Les femmes jouent des rôles de premier plan dans les processus de prise de décision, malgré la persistance des stéréotypes concernant le mariage et la maternité.

## II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. Les interventions du FNUAP au Turkménistan ont commencé en 1992, par la fourniture de contraceptifs, de matériel médical et des services de formation à l'intention des prestataires des soins de santé. De 1995 à 1999, le FNUAP a accordé de l'aide par l'intermédiaire de son programme sous-régional en Asie centrale. Le premier programme de pays du FNUAP (2000-2004) a fourni 3,5 millions de dollars d'aide sur les ressources ordinaires. Il a renforcé les capacités des institutions nationales dans les domaines de la santé en matière de procréation, de la santé des adolescents et de l'établissement des données statistiques.

10. Le deuxième programme de pays (2005-2009) visait à assurer que les soins de santé procréative tiennent compte des sexospécificités et soient axés sur les clients. Les activités ont consisté notamment à : a) appuyer l'adoption de la législation sur les soins de santé procréative; b) renforcer le système de soins de santé procréative en améliorant les capacités techniques des prestataires de services; c) mettre en place un système de gestion de la logistique contraceptive; et d) appuyer la mobilisation en faveur des questions de santé procréative dans les organisations des femmes, les organisations des jeunes et d'autres organisations de la société civile.

11. Le FNUAP a accordé un appui technique au Comité national de la statistique pour lui permettre d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et la collecte de données. Le FNUAP a aussi appuyé l'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2006.

12. Le programme a notamment permis de reconnaître davantage que la santé et les droits liés à la procréation et les questions d'égalité des sexes jouent un rôle important dans le développement national. Il faudrait néanmoins s'assurer que ces droits soient reconnus dans la pratique. Le programme a contribué à l'élaboration de la stratégie du gouvernement visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Les enseignements tirés de l'expérience concernent notamment la nécessité de : a) concentrer les efforts sur l'amélioration de la qualité des soins de santé procréative, en particulier au niveau des soins de santé primaires; b) mettre l'accent sur le renforcement des capacités parmi les prestataires des services afin d'élargir la couverture et l'accès; c) soutenir le système d'information sur la gestion logistique des produits de santé procréative; d) sensibiliser davantage aux questions de santé procréative, en particulier les jeunes; et e) renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'élaboration des politiques de population et de développement. Le plan d'action du programme de pays intégrera ces enseignements.

## III. Programme proposé

14. Le programme proposé contribue à la réalisation des priorités nationales de la stratégie de développement économique, politique et culturel à l'horizon 2020. Le programme est en phase avec les priorités du programme de réforme économique et sociale dit du renouveau, les objectifs du Millénaire pour le développement, le plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011 et le bilan commun de pays pour 2008. Le FNUAP et le Gouvernement prendront systématiquement en compte dans le programme les risques à la sécurité humanitaire et régionale, notamment les risques liés à la crise économique mondiale, l'environnement et la sécurité hydrique et alimentaire. Le programme renforcera les capacités institutionnelles et humaines en vue de permettre de fournir des soins de santé procréative de qualité aux groupes

vulnérables. Il renforcera la capacité des décideurs à élaborer des politiques et des plans fondés sur des faits concrets. Il aidera également les responsables publics et les bénéficiaires à sensibiliser davantage aux droits liés à la procréation et à l'égalité des sexes et à mettre en place des mécanismes de protection des droits de l'homme.

15. Le programme contribue à toutes les quatre réalisations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) : a) renforcement de la démocratisation et de l'État de droit; b) renforcement du développement humain en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; c) amélioration du développement durable et de la croissance profitant à tous; et d) promotion de la paix et de la sécurité. Les réalisations et les produits du programme de pays découlent du PNUAD. Le FNUAP a légèrement modifié les produits pour qu'ils soient plus conformes à sa propre stratégie.

#### *Santé et droits en matière de procréation*

16. La composante relative à la santé vise deux réalisations : a) davantage de personnes, en particulier les femmes et les jeunes des zones rurales, reçoivent des services de soins de santé primaire de qualité fournis par les autorités locales et nationales, conformément aux normes internationales; et b) les collectivités locales et les autorités nationales et locales peuvent plus efficacement établir des plans en prévision des catastrophes naturelles et de d'origine humaine, répondre à ces catastrophes et en atténuer les conséquences, et une coopération régionale est établie entre les institutions nationales concernées et leurs homologues. Les produits ci-après contribuent aux réalisations dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011 (DP/FPA/2007/17).

17. *Produit 1: Renforcement de la qualité des soins de santé procréative, notamment la prévention du VIH et du sida et d'autres infections sexuellement transmissibles.* Le Gouvernement exécutera le programme conformément à la stratégie nationale relative à la santé procréative. Les activités consisteront notamment à : a) réviser les protocoles de santé procréative, y compris ceux concernant la santé maternelle, le planning familial et la prévention et le traitement des maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida; b) développer dans certaines zones les programmes de formation en matière de santé procréative à l'intention des prestataires de services; c) renforcer les capacités des gestionnaires des services de santé dans le domaine de l'assurance de la qualité; d) développer le système de gestion et d'information sur la logistique contraceptive; e) former le personnel aux technologies de l'information sanitaire; f) passer les marchés de contraceptifs et d'autres produits de santé en matière de procréation ainsi que de fournitures et de matériels essentiels; et g) mettre en place et améliorer des services de santé procréative répondant aux besoins des jeunes, en particulier dans les zones reculées.

18. *Produit 2 : Améliorer l'accès à l'information en vue de renforcer les connaissances, les compétences et les comportements sains en matière de santé procréative, notamment la prévention du VIH et du sida et d'autres infections sexuellement transmissibles, parmi les groupes vulnérables et les jeunes en particulier.* Pour atteindre ce résultat, le programme contribuera à : a) rendre plus largement disponibles les informations sur les droits et les soins liés à la procréation et les services de conseil, notamment au profit des jeunes et des personnes

vulnérables; b) utiliser des moyens efficaces pour diffuser des messages sur la santé procréative; et c) organiser des campagnes d'information, d'éducation et de communication avec la participation des jeunes, en utilisant des méthodes tenant compte des spécificités culturelles.

19. *Produit 3 : Élaboration d'un programme de soins de santé procréative aux fins d'inclusion dans un plan national de préparation aux situations d'urgence.* Ce produit sera réalisé avec le concours du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et d'autres institutions des Nations Unies. Les activités consisteront à : a) mettre au point un programme de soins de santé procréative d'urgence dans le cadre du plan national de préparation aux situations d'urgence; b) contribuer aux mécanismes régionaux et nationaux de lutte et de prévention des catastrophes naturelles et d'origine humaine; c) désigner des institutions chargées de la préparation aux situations d'urgence; d) organiser des campagnes visant à sensibiliser davantage les populations aux actions d'atténuation des catastrophes naturelles et d'origine humaine et d'adaptation à leurs effets; et e) renforcer les capacités dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence, en formant les planificateurs et les agents des services de santé procréative chargés d'intervenir dans ces situations.

#### *Population et développement*

20. Ce volet comporte une réalisation : la dynamique de la population et ses liens avec l'égalité des sexes et la santé en matière de procréation sont pris en compte dans les politiques publiques et les plans nationaux de développement. Les produits ci-dessous contribuent aux réalisations liées à la population et au développement 1 et 3, respectivement et du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011 (DP/UNFPA/2007/17).

21. *Produit 1: Les autorités nationales et locales sont mieux en mesure, en se fondant sur les tendances et les informations démographiques, de planifier et de suivre les priorités nationales de développement, d'en rendre compte et de les évaluer.* Les principales activités consisteront à : a) favoriser la mise en place d'un conseil ou d'un comité national chargé de coordonner les questions de population et de développement; b) appuyer l'élaboration de la stratégie nationale relative à la population; c) renforcer les capacités nationales en vue d'utiliser les tendances démographiques pour élaborer des plans et évaluer leur application; d) organiser des activités de formation et de sensibilisation sur les questions de population, avec le concours des autorités nationales et locales et des médias; e) fournir de l'assistance technique aux institutions de statistiques et autres institutions nationales; et f) renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'utilisation de nouveaux outils pour préparer, suivre et évaluer efficacement les plans de développement.

22. *Produit 2 : Le gouvernement et les institutions stratégiques assurent l'élaboration de politiques nationales fondées sur des données factuelles, fiables et non regroupées, répondant aux normes internationales.* Les activités consisteront à : a) renforcer les capacités dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données, notamment la conception et l'exécution des enquêtes et des études, en mettant l'accent sur les sexes/spécificités, les données régionales et socioéconomiques non regroupées; b) fournir un appui technique pour la préparation et l'exécution du recensement national de la population et de l'habitation de 2012 et la diffusion des résultats; c) améliorer la capacité nationale en matière d'analyse des

tendances démographiques aux fins de planification; et d) appuyer les mesures qui alignent les systèmes d'enregistrement de faits d'état civil et de statistiques sanitaires sur les normes internationales.

#### *Égalité des sexes*

23. Cette composante vise deux réalisations : a) les autorités nationales instituent et appliquent des mécanismes de protection et de promotion des droits et des libertés au Turkménistan; et b) les autorités nationales et locales créent des possibilités égales pour tous d'avoir en permanence accès à une éducation de qualité à tous les niveaux. Les produits ci-après contribuent aux réalisations liées à l'égalité des sexes 1 et 2, respectivement du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011 (DP/FPA/2007/17).

24. *Produit 1 : Renforcement des systèmes et des mécanismes de protection des droits liés à la procréation et de l'égalité des sexes.* Les activités à mener à cet égard consisteront à : a) revoir la législation nationale en tenant compte des normes et des accords internationaux, notamment la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) renforcer les capacités techniques des experts nationaux, des responsables publics, des décideurs et des organisations de la société civile pour leur permettre d'intégrer dans la législation les questions d'égalité des sexes et des droits de l'homme, plus particulièrement les droits liés à la santé procréative; c) fournir de l'assistance technique pour revoir les réglementations normatives sur l'égalité des sexes et la santé et les droits liés à la procréation; d) faciliter l'organisation des campagnes de sensibilisation du public; e) renforcer les capacités des institutions publiques, des services judiciaires et des organisations de la société civile dans le domaine de la mise en œuvre et du suivi des instruments de protection des droits de l'homme; f) fournir de l'assistance technique en vue de renforcer les systèmes de protection des droits de l'homme; et g) appuyer la commission interministérielle sur les organes créés en vertu d'instruments internationaux pour la défense de la santé et des droits liés à la santé procréative et l'égalité des sexes.

25. *Produit 2 : Prise de conscience accrue des questions de droits de l'homme grâce à l'accès élargi à l'information et à l'intégration des questions d'égalité des sexes et de droits de l'homme dans les programmes d'éducation, les manuels scolaires et les programmes de formation des enseignants.* Les activités consisteront à : a) renforcer la capacité des médias à informer de manière objective sur les questions liées à l'égalité des sexes et à la santé et aux droits en matière de procréation; b) renforcer les moyens des médias dans le domaine des droits de l'homme; c) utiliser les médias pour promouvoir les questions touchant la santé et les droits liés à la procréation, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; d) fournir un appui technique au ministère de l'éducation, aux facultés de médecine et aux institutions de formation pour leur permettre d'élaborer des programmes d'études à l'intention des services en uniforme; e) revoir les matériels pédagogiques afin d'y intégrer les questions d'égalité des sexes et de santé et de droits liés à la procréation; et f) renforcer la capacité des enseignants et des formateurs pour leur permettre de donner des cours sur les aptitudes à la vie active et les questions d'égalité des sexes et de droits de l'homme.

#### IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

26. Le ministère des Affaires étrangères coordonnera le programme, qui sera exécuté à l'échelon national. Le FNUAP collaborera avec plusieurs organes de l'État à la mise en œuvre du programme, notamment les ministères de la Culture, de la Défense, de l'Économie et du Développement, de l'Éducation, de la Santé et de l'Industrie médicale et des Affaires intérieures. Au nombre des autres partenaires figurent les *Medjlis* (parlement), le Comité interinstitutions de coordination en matière de VIH/sida, les autorités locales et les groupements de proximité, les organisations des personnes handicapées, l'Union des femmes, le Comité national de la statistique, l'Institut national de la démocratie et des droits de l'homme et l'Institut de planification stratégique et de développement économique. Le programme mettra aussi à contribution les organisations de la société civile, les groupes des jeunes et les groupes des femmes en particulier.

27. Le programme élaborera un plan de suivi et d'évaluation, aligné sur le plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011, le PNUAD et les priorités du programme de réforme économique et sociale dit du renouveau. Le FNUAP, le Gouvernement et les organisations partenaires exécuteront des activités conjointes de suivi, d'examen et d'évaluation, en recourant à des méthodes participatives faisant intervenir des partenaires locaux. Le FNUAP assurera le suivi des indicateurs du programme et contribuera à suivre et à évaluer les réalisations au titre du PNUAD. Le programme consolidera les partenariats avec les bailleurs de fonds, mobilisera de nouvelles ressources auprès des institutions internationales et bilatérales, et recherchera les possibilités de programmation conjointe avec d'autres institutions des Nations Unies. Le FNUAP et le Gouvernement organiseront des examens annuels du programme ainsi que l'évaluation finale du programme conformément aux calendriers du FNUAP.

28. Le bureau de pays au Turkménistan se compose d'un directeur de pays non résident du FNUAP basé en Ouzbékistan, d'un représentant assistant et d'un membre du personnel d'appui. Le FNUAP prévoira des fonds au programme pour un administrateur de programme national et un membre du personnel d'appui, conformément à la typologie approuvée des bureaux de pays. Le FNUAP fera appel aux compétences techniques de consultants nationaux et internationaux. Le bureau régional du FNUAP à Bratislava (Slovaquie) et le bureau sous-régional à Almaty (Kazakhstan) fourniront des services intégrés d'appui au programme et d'assistance technique.

## Cadre de résultats et d'allocations des ressources pour le Turkménistan

**Priorités nationales :** a) services d'éducation et de santé gratuits pour tous; b) croissance naturelle durable; c) diminution de la mortalité, en particulier la mortalité infantile et maternelle; d) augmentation de l'espérance de vie; et e) protection sociale des citoyens

**Résultats visés dans le PNUAD :** à l'horizon 2015 : a) les ressources humaines sont développées pour réaliser un développement socioéconomique durable; et b) la paix et la sécurité pour le peuple turkmène, tant au niveau national qu'au niveau de l'Asie centrale, sont assurées conformément aux normes internationales

**Note :** Les principaux résultats et indicateurs sont récapitulés ci-après. Le FNUAP et le gouvernement détermineront les indicateurs, données de référence et cibles restants au cours de la première année d'exécution du programme.

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><b>Réalisation :</b> Davantage de personnes, les femmes et les jeunes des zones rurales en particulier, reçoivent des autorités nationales et locales des services de soins de santé primaires de qualité, conformément aux normes internationales</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Taux d'utilisation de contraceptifs modernes</li> </ul> <p>Référence : 35 %; cible : 45 %</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de naissances gérées conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)</li> </ul> <p>Référence : 61 %; cible : 95 %</p> <p><b>Réalisation :</b> Les populations locales et les autorités nationales et locales peuvent plus efficacement établir des plans en vue des catastrophes naturelles et d'origine humaine, riposter à ces catastrophes et en atténuer les conséquences, et une coopération régionale est établie entre les institutions nationales concernées et leurs homologues</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation des risques et établissement de cartes des dangers dans certains districts</li> </ul> <p>Cible : Au moins cinq</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de plans de préparation et de réponse aux catastrophes élaborés avec la participation des administrations locales</li> </ul>	<p><b>Produit 1 :</b> Renforcement de la qualité des soins de santé procréative, notamment la prévention du VIH et du sida et d'autres infections sexuellement transmissibles</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de politiques et de protocoles de santé procréative approuvés</li> <li>● Le plan national de suivi et d'évaluation du programme de lutte contre le VIH/sida est en place</li> </ul> <p>Cible : Plan national en place</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Adaptation et introduction de protocoles pour les services de santé adaptés aux besoins des jeunes</li> </ul> <p>Cible : Au moins trois protocoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'établissements de santé en matière de procréation et de soins de santé primaires utilisant un système informatisé de gestion</li> </ul> <p>Cible : 80 %</p> <p><b>Produit 2 :</b> Amélioration de l'accès à l'information en vue de renforcer les connaissances, les compétences et les comportements sains en matière de santé procréative, y compris la prévention du VIH et du sida et d'autres infections sexuellement transmissibles, entre les groupes vulnérables, notamment les jeunes</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaissance améliorée du VIH et du sida parmi les jeunes de 15 à 24 ans vivant dans les zones urbaines et rurales</li> <li>● Nombre de produits d'information, d'éducation et de communication distribués aux populations visées</li> </ul> <p><b>Produit 3 :</b> Élaboration d'un programme d'urgence de soins de santé en matière de procréation aux fins d'inclusion dans un plan national de préparation aux situations d'urgence</p> <p><b>Indicateur :</b> Disponibilité du programme d'urgence de soins de santé en matière de procréation</p> <p>Référence : programme d'urgence de soins de santé en matière de procréation non disponible</p> <p>Cible : programme d'urgence de soins de santé en matière de procréation disponible</p>	<p>Cabinets de ministères, <i>Medjlis</i>, ministères de la Défense, de l'Éducation, de la Santé et de l'Industrie médicale, de la Justice, de l'Intérieur et de la Sécurité nationale</p> <p>Comité interinstitutions de coordination sur le VIH/sida, Institut national de la démocratie et des droits humains, Institut national de l'éducation, Union des jeunes, Union des femmes</p> <p>Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale</p> <p>Collectivités locales et groupements de proximité, organisations non gouvernementales</p>	3,3 millions de dollars (2,1 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 1,2 million sur d'autres ressources)



<p><b>Priorités nationales :</b> a) une nation puissante, en croissance rapide; b) développement socioéconomique; et c) améliorations des niveaux de vie de la population  <b>Résultats visés dans le PNUAD :</b> à l'horizon 2015 : a) les droits et les libertés sont respectés et garantis conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme ainsi qu'aux principes de démocratie et de l'état de droit; b) les ressources humaines sont valorisées afin de réaliser un développement socioéconomique durable; c) le système de gestion économique écologiquement durable accroît les possibilités de participation au développement social et économique, et plus particulièrement en milieu rural; et d) la paix et la sécurité pour tous les peuples du Turkménistan, tant au plan national qu'en Asie centrale, sont assurées conformément aux normes internationales</p>				
Composante du programme	Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Population et développement	<p><b>Réalisation :</b> La dynamique de la population et ses liens avec l'égalité des sexes et la santé en matière de procréation sont intégrés dans les politiques publiques et les plans nationaux de développement</p> <p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le recensement de la population de 2012 est terminé et les tableaux préliminaires sont disponibles aux planificateurs à la fin de 2013</li> </ul> <p>Cible : les tableaux préliminaires de 2012 sont disponibles vers le milieu de 2013</p>	<p><b>Produit 1 :</b> Les autorités nationales et locales sont mieux en mesure, en se fondant sur les tendances et les informations démographiques, de planifier et de suivre les priorités nationales de développement, d'en rendre compte et de les évaluer</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plans et de stratégies de développement du gouvernement fondés sur les informations actualisées sur la population et la santé en matière de procréation</li> </ul> <p>Cible : Au moins cinq</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Étapes de l'élaboration de la stratégie relative à la population</li> </ul> <p>Cible : Élaborée et disponible</p> <p><b>Produit 2 :</b> Le gouvernement et les institutions stratégiques assurent l'élaboration de politiques nationales fondées sur des données factuelles, fiables et subdivisées, répondant aux normes internationales</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'études ou de documents de politique préparés et fondés sur les tendances démographiques</li> </ul> <p>Cible : Au moins trois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de statisticiens et de planificateurs formés aux nouvelles méthodes et nouveaux outils de recherche et d'enquête</li> </ul>	<p>Cabinets de ministres, <i>Medjlis</i>, ministères de l'Économie et du Développement, de la Santé et de l'Industrie médicale, de la Prévoyance sociale</p> <p>Institut de la planification stratégique et du développement économique, Comité national de la statistique, collectivités locales</p>	<p>1,2 million de dollars (0,9 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,3 million sur d'autres ressources)</p>
<p><b>Priorités nationales :</b> a) une nation puissante, en croissance rapide; b) <b>développement socioéconomique;</b> et c) niveaux de vie améliorés  <b>Résultats visés dans le PNUAD :</b> à l'horizon 2015 : a) les droits et les libertés au Turkménistan sont respectés et garantis conformément aux normes internationales des droits de l'homme ainsi qu'aux principes de démocratie et de l'état de droit; et b) les ressources humaines sont développées afin de réaliser un développement socioéconomique durable</p>				
Égalité des sexes	<p><b>Réalisation :</b> Les autorités mettent en place et appliquent des mécanismes de protection et de promotion des droits et des libertés au Turkménistan</p> <p><b>Indicateur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les mécanismes de suivi de la situation des droits de l'homme au Turkménistan sont mis en place et sont opérationnels</li> </ul> <p><b>Réalisation :</b> Les autorités nationales et locales</p>	<p><b>Produit 1 :</b> Renforcement des systèmes et des mécanismes de protection des droits liés à la procréation et de l'égalité des sexes</p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de lois, politiques et rapports nationaux qui tiennent compte des questions d'égalité des sexes et de droits en matière de santé procréative.</li> </ul> <p>Cible : Au moins trois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de juges, procureurs et agents de police formés à la protection de l'égalité des sexes et des droits en matière de santé procréative</li> </ul> <p>Cible : Au moins 50</p> <p><b>Produit 2 :</b> Prise de conscience accrue des questions de droits de.</p>	<p>Cabinets de ministres, Institut national de la démocratie et des droits humains, <i>Medjlis</i>, ministères de la Culture, de l'Éducation, de la Santé et de l'Industrie médicale, des</p>	<p>1,4 million de dollars (1,1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 0,3 million sur d'autres ressources)</p>

10	<p>Créent des possibilités égales pour tous d'avoir en permanence accès à une éducation de qualité à tous les niveaux</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les protocoles, critères, normes et ressources sur les droits liés à la procréation et sur l'égalité des sexes sont utilisés dans les écoles</li> </ul>	<p>l'homme grâce à l'accès élargi à l'information et à l'intégration des questions d'égalité des sexes et de droits de l'homme dans les programmes d'éducation, les manuels scolaires et les programmes de formation des enseignants</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de juges, procureurs et agents de police connaissant bien les normes et bonnes pratiques internationales concernant l'égalité des sexes et les droits liés à la procréation</li> </ul> <p>Cible : Au moins 200</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'institutions d'éducation donnant des cours sur la santé en matière de sexualité et de procréation, notamment sur le VIH</li> <li>• Pourcentage d'enseignants et de formateurs ayant subi une formation sur les droits liés à la procréation, l'égalité des sexes et la santé en matière de procréation, notamment sur le VIH.</li> </ul>	<p>Affaires internes, Justice, collectivités locales, Comité national de la statistique, Union des femmes, Union des jeunes, Union européenne, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Société allemande de coopération technique, Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis</p>	<p>Total (coordination et aide au programme) : 0,3 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>
----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------